

## PLAN DE COURS

### GGR-3600 : Stage

NRC 15381 | Hiver 2019

Préalables : DDU 2000 ET GGR 1050
-----------------------------------

Mode d'enseignement : Présentiel
----------------------------------

Temps consacré : 0-0-9	Crédit(s) : 3
------------------------	---------------

Application des notions de base (théoriques et techniques) de la géographie acquises au cours des deux premières années, à un travail réalisé au sein d'un organisme extrauniversitaire.

### Plage horaire

Stage		
-	00h00 à 00h00	Du 14 janv. 2019 au 26 avr. 2019

Il se peut que l'horaire du cours ait été modifié depuis la dernière synchronisation avec Capsule. [Vérifier l'horaire dans Capsule](#)

### Site de cours

<https://sitescours.monportail.ulaval.ca/ena/site/accueil?idSite=103174>

### Coordonnées et disponibilités

Yves Brousseau

*Enseignant*

Local ABP-3157

[Yves.Brousseau@ggr.ulaval.ca](mailto:Yves.Brousseau@ggr.ulaval.ca)

Tél. : 418-656-2131 poste 4488

*Disponibilités*

Sur rendez-vous, par téléphone ou par courriel.

## Soutien technique

Équipe de soutien - Systèmes technopédagogiques (BSE)

<http://www.ene.ulaval.ca> 

418-656-2131 poste 14331

Sans frais: 1-877 7ULAAVAL, poste 14331

Automne et hiver	
Lundi au jeudi	8 h à 19 h
Vendredi	8 h à 17 h 30
Été	
Lundi au jeudi	8 h à 17 h
Vendredi	8 h à 16 h

# Sommaire

---

<b>Description du cours</b> .....	<b>4</b>
But du cours .....	4
Objectifs .....	4
Formule pédagogique .....	4
Étudiant ayant un handicap, un trouble d'apprentissage ou un trouble mental .....	4
Les conditions d'admission au stage .....	4
Les modalités du cours .....	4
Les dates importantes .....	5
Le mandat de stage .....	5
Recherche d'un milieu d'accueil .....	6
<b>Évaluation et résultats</b> .....	<b>6</b>
Évaluation des apprentissages .....	6
Informations détaillées sur les évaluations sommatives .....	6
Mandat de stage .....	7
Rapport de stage .....	7
Évaluation par la personne ressource en milieu de travail .....	7
Barème de conversion .....	7
Règles disciplinaires contre la tricherie et le plagiat .....	8
Correction linguistique, retard et présentation des travaux .....	8
Utilisation d'appareils électroniques pendant une séance d'évaluation .....	8
Absence aux examens .....	9
<b>Matériel didactique</b> .....	<b>9</b>
<b>Bibliographie</b> .....	<b>9</b>
Bibliographie .....	9

# Description du cours

---

## But du cours

Il s'agit d'une activité pratique ayant pour but de préparer l'étudiant à la pratique professionnelle par le biais d'un stage pertinent à la géographie ou au tourisme durable et réalisé dans un organisme **extérieur à l'Université Laval**.

## Objectifs

Au terme du stage, l'étudiant devra avoir acquis:


- Une perspective d'ensemble, des concepts, des méthodes et des attitudes de travail appropriés pour comprendre un problème pratique et pour formuler une solution pertinente;
- Les aptitudes nécessaires pour appliquer les connaissances acquises à des problèmes nouveaux et concrets;
- L'aisance pour communiquer par écrit, la nature de ses réalisations et l'évolution de sa démarche d'intégration;
- Prendre conscience des processus reliés à l'intégration de ses acquis;
- Une expérience concrète de travail sur le plan professionnel et humain;
- La maturité pour porter un jugement critique pertinent sur diverses réalisations, les siennes et celles d'autrui;
- La capacité de rédiger un rapport.

## Formule pédagogique

Le stage est une activité pédagogique de 3 crédits dont l'essentiel du temps de l'étudiant est consacré à la réalisation d'un mandat d'activité réalisé dans un contexte d'emploi en lien avec une entreprise extérieure à l'Université Laval.

## Étudiant ayant un handicap, un trouble d'apprentissage ou un trouble mental

Les étudiants qui ont une lettre d'Attestation d'accommodations scolaires obtenue auprès d'un conseiller du secteur Accueil et soutien aux étudiants en situation de handicap (ACSESH) doivent rencontrer leur professeur au début de la session afin que des mesures d'accommodation en classe ou pour les évaluations puissent être organisées. Ceux qui ont une déficience fonctionnelle ou un handicap, mais qui n'ont pas cette lettre doivent contacter le secteur ACSESH au 656-2880, le plus tôt possible.

Le secteur ACSESH vous recommande fortement de vous prévaloir des services auxquels vous avez droit afin de pouvoir réussir vos études, sans discrimination ni privilège. Pour plus d'information, voir la Procédure de mise en application des mesures d'accommodations scolaires à l'adresse suivante : <https://www.aide.ulaval.ca/situation-de-handicap/presentation/> 

## Les conditions d'admission au stage

Le stage de 3 crédits s'adresse aux étudiants qui sont inscrits au programme de baccalauréat en géographie et qui ont accumulé un minimum de 60 crédits ainsi qu'aux étudiants du certificat en tourisme durable qui en sont à la dernière session d'inscription au programme et qui ont déjà complété avec succès les cours DDU-2000 et GGR-1050.

Considérant le caractère particulier de cette activité, il est important que les étudiants souhaitant réaliser un stage s'assurent de la validité de celui-ci dès que possible.

**Il est recommandé de communiquer avec le responsable du cours avant même le début de la session à laquelle le stage sera inscrit à votre horaire afin de lui faire part de vos intentions.**

## Les modalités du cours

Quand:

Le stage peut être inscrit à l'horaire de l'étudiant aux trois trimestres de l'année, soit l'automne, l'hiver et l'été. Il doit être réalisé sur une base individuelle et complété au cours de la session d'inscription.

## Exigences:

La quantité de travail exigé par un stage correspond à celle d'un cours régulier de trois crédits soit un minimum de 135 heures en milieu de travail dans le cas d'un stage non rémunéré. Dans le cas d'un stage rémunéré, l'étudiant pourra choisir d'augmenter son temps de travail afin de satisfaire les besoins de l'organisme d'accueil.

## Les dates importantes

Les dates suivantes sont proposées à titre indicatif et pourraient varier d'un individu à l'autre en fonction de la spécificité de votre stage. Nous vous invitons à prendre contact avec nous afin de vous assurer de la bonne marche de l'activité.

**Avant le 18 janvier 2019 :** Avoir la confirmation qu'un stage vous est offert et en avoir discuté avec le responsable du cours afin de s'assurer de la recevabilité de celui-ci.

**Avant le 25 janvier 2019:** Déposer un mandat de stage respectant les règles établies au plan de cours (voir mandat de stage).

**Avant le 23 avril 2019:** Déposer le rapport de stage et la fiche d'évaluation du stage sur le site du cours.

## Le mandat de stage

L'étudiant devra rédiger un mandat de stage qui deviendra, de fait, le contrat du stage. Ce contrat d'un maximum de trois pages comprend les informations suivantes:

### Identification des parties

° Le stagiaire : Nom, numéro de dossier, numéro de téléphone et courriel.

° Le milieu de stage : Nom de l'organisme, de l'institution ou de l'entreprise, Nom de la personne-ressource en milieu de travail, adresse, numéro de téléphone et courriel.

### Description du projet de stage:

- Brève description de l'organisme, de l'institution ou de l'entreprise d'accueil: décrire les champs d'activités, historique de l'entreprise, principales réalisations, principaux projets en cours...

L'objectif ou les objectifs du stage

La problématique

Le travail à réaliser et les résultats attendus

### Contrat pédagogique entre le stagiaire et l'organisme, l'institution ou entreprise:

- Les objectifs personnels du stagiaire dans le cadre de ma formation :

Relations entre le projet de stage et le cheminement pédagogique comme le choix de cours, la spécialisation, les intérêts professionnels.

- Les attentes du stagiaire vis-à-vis du milieu du stage:

Énoncé des éléments qui feront que vous considérerez ce stage en milieu de travail une réussite.

- Les attentes de l'organisme, de l'institution ou de l'entreprise :

Relations entre le projet de stage et les politiques, le mandat ou les responsabilités de l'organisme et les attentes vis-à-vis de l'étudiant au plan de l'éthique et du travail à réaliser.

### Le calendrier du stage :

Agenda prévu du stagiaire au cours des prochains mois.

Les ressources mises à la disposition du stagiaire :

Ressources matérielles, ressources humaines et ressources financières s'il y a lieu.

#### La signature du mandat:

Le mandat d'activité doit être signé par la personne-ressource en milieu de travail et l'étudiant avant d'être déposé sur le site du cours.

*Le document suivant peut être utilisé pour la mise en forme du mandat d'activité.*

 [Mandat\\_st3cr.doc](#)

## Recherche d'un milieu d'accueil

Il appartient à l'étudiant de trouver un milieu de stage qui correspond à ses intérêts. Il devra s'assurer qu'une personne-ressource accepte de le superviser dans la réalisation d'un travail faisant appel à des compétences de niveau universitaire et utile à l'organisme, l'institution ou l'entreprise dont relève la personne-ressource. L'étudiant discute avec la personne-ressource des projets potentiels et des besoins du milieu de stage. Cette étape complétée, l'étudiant devra échanger avec le responsable du cours pour valider la reconnaissance du projet de stage

Pour vous aider dans la recherche d'un milieu d'accueil, une liste de lieux de stages déjà fréquentés par nos étudiants est disponible à l'adresse suivante:

<https://www.ggr.ulaval.ca/stages>

Nous vous invitons également à consulter Madame Marjorie Guay, conseillère en emploi et stages à la faculté de foresterie, de géographie et de géomatique, qui pourra vous accompagner dans vos démarches en vue de trouver un milieu de stage correspondant à vos aspirations.

<b>Marjorie GUAY</b> Conseillère - stages et emploi Tél.: 418 656-2446 Pavillon Abitibi-Price bureau 1250-E
--

## Évaluation et résultats

### Évaluation des apprentissages

Sommatives			
Titre	Date	Mode de travail	Pondération
Mandat de stage	Dû le 25 janv. 2019 à 23h59	Individuel	5 %
Rapport de stage	Dû le 22 avr. 2019 à 23h59	Individuel	60 %
Évaluation par la personne ressource en milieu de travail	Dû le 26 avr. 2019 à 23h59	Individuel	35 %

Le stage est évalué à la fois par le responsable du cours et la personne-ressource en milieu de travail. Dans un premier temps, l'étudiant stagiaire doit déposer une proposition de stage sous la forme d'un mandat qui devra être approuvé par le responsable du cours avant de s'engager à réaliser l'activité. Il devra également remettre au responsable du cours un rapport final de stage au plus tard **17 août 2018**. Le rapport final d'une longueur maximum de 10 à 12 pages fera état des activités réalisées au cours du stage et devra établir un lien entre le cheminement académique et le travail exécuté. Le stagiaire aura également la responsabilité de remettre, pendant la dernière semaine du stage, une fiche d'évaluation à la personne-ressource en milieu de travail. Cette dernière devra compléter la fiche d'évaluation et la remettre à l'étudiant qui en assurera la transmission au responsable du cours.

### Informations détaillées sur les évaluations sommatives

---

## Mandat de stage

Date de remise : 25 janv. 2019 à 23h59

Mode de travail : Individuel

Pondération : 5 %

Remise de l'évaluation : [Boîte de dépôt](#)

Directives de l'évaluation :

Les points attribués à cette étape le sont sur la base du respect de l'échéancier et de la qualité du document qui nous est présenté.

L'utilisation du codument ci-bas est nécessaire pour la présentation du mandat de stage.

Fichiers à consulter :  [Mandat\\_st3cr.doc](#) (31,5 Ko, déposé le 20 déc. 2018)

---

## Rapport de stage

Date de remise : 22 avr. 2019 à 23h59

Mode de travail : Individuel

Pondération : 60 %

Remise de l'évaluation : [Boîte de dépôt](#)

Directives de l'évaluation :

L'étudiant doit déposer sur le site du cours son rapport de stage ainsi que sa fiche d'évaluation signée par la personne-ressource en milieu de travail avant minuit le 17 décembre 2018.

Pour le rapport de stage, il n'y a pas un modèle unique, mais les points suivants devraient être abordés:

- Une description du milieu de travail ou de l'organisme;
- Un exposé de la problématique motivant l'implication d'un stagiaire dans l'organisme;
- Les objectifs du projet;
- Les moyens mis en œuvre pour atteindre ces objectifs;
- Présentation et discussion des résultats (niveau d'atteinte des objectifs, problèmes rencontrés...);
- Commentaires personnels sur le déroulement du stage et de l'intérêt de celui-ci, dans le contexte de la formation;

Le rapport ne devrait pas excéder les 10 pages et 20% de la note sera accordée à la qualité de la rédaction (orthographe, vocabulaire, syntaxe, style, etc.).

---

## Évaluation par la personne ressource en milieu de travail

Date de remise : 26 avr. 2019 à 23h59

Mode de travail : Individuel

Pondération : 35 %

Remise de l'évaluation : [Boîte de dépôt](#)

Directives de l'évaluation :

La fiche d'évaluation doit être complétée par la personne ressource en milieu de travail et déposée en format PDF sur le site du cours dans la boîte de dépôt prévu à cette fin.

 [evaluation.doc](#)

## Barème de conversion

Cote	% minimum	% maximum
A+	89,5	100
A	86,5	89,49
A-	83,5	86,49
B+	80,5	83,49
B	77,5	80,49
B-	74,5	77,49

Cote	% minimum	% maximum
C+	71,5	74,49
C	68,5	71,49
C-	64,5	68,49
D+	60,5	64,49
D	54,5	60,49
E	0	54,49

## Règles disciplinaires contre la tricherie et le plagiat

Tout étudiant(e) qui commet une infraction relative aux études, au sens du Règlement disciplinaire à l'intention des étudiants de l'Université Laval, dans le cadre du présent cours, notamment en ce que constitue du plagiat, est passible des sanctions qui sont prévues par ce Règlement. Il est très important que chaque étudiant(e) prenne connaissance des articles 22 à 32 dudit Règlement, à : [http://www2.ulaval.ca/fileadmin/Secretaire\\_general/Reglements/Reglement\\_disciplinaire.pdf](http://www2.ulaval.ca/fileadmin/Secretaire_general/Reglements/Reglement_disciplinaire.pdf)

Tout étudiant(e) est tenu, en réalisant tout travail écrit requis dans un cours, de respecter les règles relatives à la protection du droit d'auteur et à la prévention du plagiat dans ses travaux formateurs soumis à l'évaluation. Constituent notamment du plagiat les faits de :

- i. copier textuellement un ou plusieurs passages provenant d'un ouvrage sur support de papier ou électronique sans mettre ces passages entre guillemets ni en hors-texte et sans en mentionner la source;
- ii. résumer l'idée originale d'un auteur(e) en l'exprimant dans ses propres mots (paraphraser) sans en mentionner la source;
- iii. traduire partiellement ou totalement un texte sans en mentionner la provenance;
- iv. remettre un travail copié partiellement ou totalement d'un autre étudiant(e) (avec ou sans son accord);
- v. remettre un travail téléchargé partiellement ou totalement d'un site d'achat ou d'échange de travaux scolaires.

[Sources: En application de l'article 161 du Règlement des études de l'Université Laval, [http://www2.ulaval.ca/fileadmin/Secretaire\\_general/Reglements/reglement-des-etudes-03062014.pdf](http://www2.ulaval.ca/fileadmin/Secretaire_general/Reglements/reglement-des-etudes-03062014.pdf), entré en vigueur le 3 juin 2014. Commission de l'Éthique de la science et de la technologie, *La tricherie dans les évaluations et les travaux à l'université: l'éthique à la rescousse* (rédaction: Denis Boucher), Québec, 15 mai 2009; texte adapté ici le 16 juillet 2009.]

## Correction linguistique, retard et présentation des travaux

Un maximum de 15% pourra être enlevé aux résultats de chacun des examens et des travaux pour des fautes de grammaire, d'orthographe, de ponctuation ou de syntaxe, ainsi que pour la propreté du document, et cela à raison d'un demi-point (0.5%) par faute ou erreur constatée. La correction des travaux d'étudiants non francophones fera l'objet d'une considération particulière. Aucun retard injustifié à la remise des travaux ne sera toléré.

## Utilisation d'appareils électroniques pendant une séance d'évaluation

Le seul appareil électronique toléré pendant une séance d'évaluation est la calculatrice.

Les calculatrices autorisées durant les séances d'examen pour tous les cours offerts par la Faculté de foresterie, de géographie et de géomatique sont les suivantes :

- Hewlett Packard HP 20S, HP 30S, HP 32S2, HP 33S, HP 35S
- Texas Instrument TI-30Xa, TI-30XIIB, TI-30XIIS, TI-36X (plus fabriqué),
- BA35
- Sharp EL-531\*\*, EL-535-W535, EL-546\*\*, EL-510 R, EL 516\*, EL-520\*\*
- Casio FX-260, FX-300 MS, FX-350 MS, FX-300W Plus, FX-991MS, FX-991ES (plus fabriqué), FX-991W\*, FX-991ES Plus C\*

\* Modèles qui ne seront plus autorisés dès 2016.

\*\* Calculatrices Sharp: sans considération pour les lettres qui suivent le numéro.



## Absence aux examens

Un étudiant absent à un examen ou à toute autre séance d'évaluation obtient automatiquement la note zéro à moins qu'il ait des motifs sérieux justifiant son absence.

Les seuls motifs acceptables pour s'absenter à un examen et avoir droit à un examen de reprise sont les suivants :

- **Convocation par une cour de justice** durant la plage horaire prévue pour l'examen avec preuve de convocation.
- **Maladie durant la plage horaire prévue pour l'examen avec un billet de médecin** précis incluant les dates d'invalidité et les coordonnées du médecin.
- **Mortalité d'un proche** avec preuve de décès et lettre d'une tierce personne attestant du lien de parenté ou autre lien entre l'étudiant et la personne décédée.

Les pièces justificatives doivent être des originaux et doivent être présentées à l'enseignant, au directeur de programme ou au secrétariat des études (1250 pavillon Abitibi-Price) le plus rapidement possible.

Aucune justification d'absence reliée à des événements sportifs (sauf pour les athlètes du Rouge et Or, sur approbation préalable de la direction de programmes) ou reliée à un emploi, à un conflit d'horaire avec d'autres cours ou examens, à des horaires de voyage conflictuels (billets d'avion déjà achetés, par exemple) ou à des motifs religieux quelconques n'est acceptable.

Les conflits d'horaire doivent être résolus au tout début de la session, avant la fin de la période de modification du choix de cours, par l'étudiant lui-même. Un étudiant inscrit au cours après cette date est réputé ne pas avoir de conflit d'horaire et pourra se présenter à tous ses examens.

L'étudiant dont l'absence est dûment justifiée a l'obligation de se rendre disponible pour un examen de reprise à la date fixée par l'enseignant sans quoi il obtiendra la note zéro pour cet examen.

## Matériel didactique

---

Cette section ne contient aucune information.

## Bibliographie

---

### Bibliographie

Cette sous-section n'a pas encore été complétée par votre enseignant.